



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2007 076

Le 6 août 2020

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le nombre de dossiers traités en violence conjugales entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2019 en Abitibi Ouest*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 6 juillet 2020, qui visait à obtenir les renseignements cités en objet.

Aux termes des recherches effectuées, nous avons repéré 79 dossiers en matière de violence conjugale qui ont été traités par la Sûreté du Québec pour le territoire couvert par le poste de la MRC d'Abitibi Ouest (La Sarre), et ce, pour la période visée.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels